



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Mesures anti-COVID dans l'Éducation nationale

Suspension des activités en présentiel dans le secteur scolaire et éducatif du 8 au 21 février 2021

4 février 2021

Suspension des activités en présentiel dans le secteur scolaire et éducatif du 8 au 21 février 2021

Le Luxembourg connaît actuellement une légère recrudescence du nombre de cas positifs à la COVID- 19. Celui-ci demeure pour l'instant plus faible que lors de la deuxième vague de la pandémie à l'automne 2020.

Cependant, on observe parmi les enfants et les jeunes âgés de 4 à 19 ans deux phénomènes nouveaux :

1. leur taux de positivité est supérieur à celui de la population globale, alors qu'il était en phase à l'automne ;

2. les scénarios 1 (*un cas positif dans une classe*) et 2 (*deux cas positifs dans une classe*) basculent plus souvent et plus vite en scénario 4 (*chaîne d'infection au sein d'une école : plusieurs classes concernées ou une classe avec plus de cinq cas*) qu'à l'automne.

Il n'est pas exclu que ces deux phénomènes se poursuivent, voire s'accroissent. Il est donc nécessaire de faire preuve de prudence.

Il importe également de prendre le temps d'analyser la nouvelle situation afin de mieux comprendre comment le virus circule dans le milieu scolaire. Durant ce temps d'analyse, il s'agit d'éviter des risques de contaminations supplémentaires.

C'est pourquoi le ministère en étroite coopération avec la Direction de la Santé vient de décider la suspension des activités en présentiel dans le secteur éducatif du 8 au 21 février 2021, soit la semaine précédant le congé de Carnaval ainsi que la semaine de congé de Carnaval. Les enfants et les jeunes resteront ainsi deux semaines sans fréquenter de structures éducatives.

La décision sur le mode de fonctionnement des structures éducatives après le congé de Carnaval sera prise à la fin de la semaine du 8 au 12 février.

Domaines concernés

La suspension des cours et activités en présentiel touchera les domaines scolaires et éducatifs suivants:

- enseignement fondamental
- formation professionnelle
- Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée
- enseignement musical
- internats scolaires
- internats socio-familiaux
- centres socio-thérapeutiques
- structures d'éducation et d'accueil accueillant des enfants scolarisés

Suspension des cours en présentiel dans l'enseignement fondamental et les Centres de compétences du 8 au 12 février 2020

Toutes les écoles fondamentales et Centres de compétences basculeront vers l'enseignement à distance la semaine du 8 février 2021, semaine qui précède le de Carnaval.

Il revient aux équipes pédagogiques de déterminer le moyen de communication le plus adapté pour rester en contact avec leurs élèves et guider ceux-ci dans la réalisation des tâches demandées.

Pour les élèves pris en charge par les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée, les unités de rééducation et de thérapie des différents Centres veilleront à mettre en place des offres thérapeutiques adaptées aux besoins spécifiques de chaque élève. Les modalités de cette offre seront déterminées en concertation avec les parents des élèves concernés. En cas de nécessité, des séances de rééducation et de thérapie individuelles pourront être dispensées en présentiel.

Maintien des cours en présentiel pour les classes de 1^{re} de l'enseignement secondaire

Les cours en présentiel sont maintenus pour les classes de 1^{re}. Afin de garantir la plus grande sécurité possible, les élèves concernés pourront se faire tester au préalable et une ordonnance leur parviendra dans les meilleurs délais.

Les élèves des classes de 7^e à 2^e de l'enseignement secondaire sont de toute façon libérés des cours pendant la semaine du 8 février, suite à la décision prise en décembre 2020, d'organiser l'année scolaire en semestres.

Formation professionnelle

Le calendrier scolaire de la formation professionnelle est maintenu : il n'y a donc pas de cours en présentiel pendant la semaine du 8 février.

Le calendrier des projets intégrés est également maintenu. Afin de garantir la plus grande sécurité possible, les élèves et les évaluateurs concernés pourront se faire tester au préalable ; une ordonnance leur parviendra dans les meilleurs délais.

Les élèves-apprentis des secteurs non confinés se rendront dans leurs entreprises formatrices.

Suspension des activités dans les maisons relais

Les structures accueillant des enfants scolarisés (maisons relais) resteront fermées pendant les deux semaines en question ; les activités chez un assistant parental relatives aux enfants scolarisés resteront également suspendues.

Les parents des élèves de moins de 13 ans ont droit au congé pour raisons familiales exceptionnel, lié à la COVID-19 pour rester à domicile auprès de leur enfant. La limite d'âge de moins de 13 ans accomplis ne s'applique pas aux enfants qui bénéficient de l'allocation spéciale supplémentaire au sens de l'article 274 du Code de la sécurité sociale.

Le formulaire de demande est accessible sur le site guichet.lu : <http://guichet.lu/cocrf>

Pendant la période de suspension des activités, l'accueil ne sera pas facturé aux parents.

Des structures d'accueil de dépannage seront mises en place pour assurer l'encadrement des enfants du personnel des secteurs de la santé et des soins. Les crèches hospitalières continueront également de fonctionner.

Enseignement musical

Les cours en présentiel seront également suspendus du 8 au 12 février 2021. Ils se tiendront à distance, dans la mesure du possible. Il revient aux établissements et aux prestataires des cours de communiquer aux apprenants le moyen de communication adapté par lequel les enseignants assureront le cas échéant l'enseignement à distance.

Les examens et épreuves tels que prévus par la base réglementaire peuvent avoir lieu dans le strict respect des dispositions mises en place en date du 7 janvier 2021.

www.schouldoheem.lu : une vaste offre de matériel didactique et d'activités d'apprentissage

Le site www.schouldoheem.lu propose aux élèves, aux parents et aux enseignants une large sélection de matériels didactiques ainsi que l'accès gratuit à des sites à contenus pédagogiques de qualité, pour assurer ainsi la continuité des apprentissages.

À partir du mardi 9 février 2021, le SCRIPT proposera en outre un live-streaming pour les élèves de l'enseignement fondamental. Les informations y relatives seront disponibles sur www.schouldoheem.lu à partir du 8 février.

Plus d'informations sur covid19.men.lu